

# ILS EN PARLENT

## TÉMOIGNAGE CLIENT

*Nous tenons à remercier chaleureusement Location Vélo Dunkerque pour leur service impeccable lors de notre team building. Les vélos étaient en parfait état, l'équipe était professionnelle et sympathique. Une expérience que nous recommandons vivement !*



## CONTACTEZ-NOUS



06 59 34 63 53



40 Quai de Leith,  
59140 Dunkerque



[www.location-velo-dunkerque.fr](http://www.location-velo-dunkerque.fr)



**LOCATION DE VÉLOS  
POUR LES ENTREPRISES,  
FORMULE TOUT INCLUS !**

En route vers une mobilité éco-responsable.



## LOCATION DE VÉLOS POUR LES ENTREPRISES, TOUT INCLUS.

Location Vélo Dunkerque vous aide à introduire une solution vélos personnalisée au sein de votre entreprise grâce à une offre de location longue durée.

Profitez de nos excellents vélos pour faciliter les trajets quotidiens de vos employés. Notre offre vise à rendre l'utilisation du vélo au travail simple et accessible pour tous.

## NOTRE OFFRE COMPREND



**Des vélos de marques françaises,** livrés en main propre sur votre site.

**Entretiens préventifs** tous les 6 mois, sur site !



**Équipement complet inclus :** casque, antivol, phares et porte-bagage !

**Gestion simplifiée de flotte.**



**Possibilité de rachat** après 36 mois de contrat.

## FORFAIT MOBILITÉS DURABLE

Le Forfait Mobilités Durables (FMD) soutient l'achat ou la location de vélos. Depuis le 10 mai 2020, il offre une aide aux salariés pour leurs trajets travail-domicile.

L'employeur peut couvrir partiellement ou totalement ces frais jusqu'à 800 € par an et par salarié, en plus de l'abonnement de transport en commun. Le FMD est exempt d'impôts et de charges sociales.

## CONDITIONS

- Privilégier des moyens de transport dits "doux".
- Ouvert à toutes les entreprises du secteur privé (avec un minimum d'un salarié requis).
- Être assujetti à l'IS (Impôt sur les Sociétés).
- Jusqu'à 25% du coût total d'achat TTC ou de location de la flotte de vélos.
- Pour la location, un minimum de 70% du loyer doit être pris en charge par l'employeur.
- La location de vélos est possible sous réserve d'un contrat d'une durée minimale de 3 ans, y compris pour les vélos à assistance électrique.